

CHEF AUX OPÉRATIONS

SERVICE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION D'URGENCE

La Ville de Sorel-Tracy est à la recherche d'une personne pour occuper la fonction de chef aux opérations au Service de protection et d'intervention d'urgence.

Sous la responsabilité du chef de division – Opération-Formation-DRMI, le chef aux opérations doit notamment planifier, organiser et assurer la supervision des équipes de travail et assurer le commandement des opérations lors d'interventions d'urgence. Il doit également planifier, organiser, superviser et contrôler les activités en caserne, les programmes et activités d'entretien préventif, en fonction des normes établies. Superviser, planifier, encadrer et assurer la compréhension de la formation transmise au personnel, et assurer le maintien des compétences du personnel sous sa supervision pour les différentes interventions d'urgence, ainsi que pour les équipes spécialisées, incluant le service préhospitalier.

DESCRIPTION DE LA FONCTION

Gestion des opérations et interventions

- Participer avec la direction à l'identification des objectifs liés aux opérations et aux activités d'intervention, en fonction des orientations du Service et des obligations législatives ;
- Participer à la mise en place des diverses stratégies et procédures opérationnelles permettant d'améliorer l'efficacité des équipes de travail ;
- Effectuer la planification, la supervision, le contrôle et le suivi des activités en caserne, dont les programmes et activités d'entretien préventif associés à l'ensemble des ressources matérielles du Service ;
- Assurer le commandement et la supervision des opérations et interventions d'urgence, de combat incendie, de sauvetage et de premiers secours, en conformité avec les obligations législatives sous sa responsabilité, et s'assurer qu'elles se déroulent selon les procédures et normes établies ;
- Selon les besoins, superviser et coordonner les activités dites de Première ligne, dont la gestion des appels provenant de la CAUCA ;
- Assurer une planification adéquate des équipes de travail en fonction des besoins courants et imprévus, voir à la disponibilité du personnel, des équipements, appareils et accessoires requis ;
- Agir à titre de personne-ressource auprès des lieutenants et des équipes d'intervention en ce qui a trait aux opérations en sécurité incendie ;
- Participer à la mise en place des systèmes et moyens de contrôle servant à évaluer l'efficacité des opérations et interventions du personnel qu'il supervise ;
- Collaborer à l'identification des besoins matériels nécessaires aux opérations incendies (véhicules d'intervention, appareils respiratoires, équipements, accessoires, etc.) ;
- Effectuer la rédaction de divers documents, correspondances, rapports et statistiques nécessaires à la bonne gestion des activités sous sa responsabilité ;
- En collaboration avec la direction du Service, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques et des procédures relatives aux opérations du Service.

Gestion de la sécurité civile

- Participe, selon son rôle et sa responsabilité établis dans l'organigramme de l'organisation municipale, aux rencontres de sécurité civile.

Gestion des ressources humaines

- Apporter encadrement, supervision, suivi et soutien auprès du personnel sous sa responsabilité ;
- Effectuer diverses rencontres et interventions ponctuelles, individuelles et de groupe avec les employés sous sa responsabilité ;

- Évaluer et approuver, selon les besoins du Service, toute demande de congé et de temps supplémentaire. Approuver les feuilles de temps du personnel sous sa responsabilité ;
- Assurer le respect des lois régissant la santé et la sécurité du travail et s'assurer que les employés sous sa supervision portent l'équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire ;
- Effectuer l'appréciation du rendement du personnel sous sa responsabilité ;
- Participer aux différentes rencontres de comités internes ou externes traitant de dossiers opérationnels et administratifs du Service ;
- Transmettre au personnel sous sa responsabilité toute information pertinente à leur travail et les directives émises par la direction ;
- Appliquer les dispositions de la convention collective, en cas de situations particulières, informer le directeur ou la directrice, ou le directeur adjoint ou la directrice adjointe, proposer des actions, documenter et, s'il y a lieu, recommander des mesures disciplinaires ;
- Participer à l'élaboration des horaires de travail et approuver la version finale.

Gestion de la prévention résidentielle

Gestion budgétaire

- Participer à la planification du budget annuel pour les activités sous sa responsabilité ;
- Effectuer un suivi et contrôle des budgets sous sa responsabilité.

Collaboration à l'équipe et représentation

- Réaliser les travaux et les projets particuliers que lui confie la direction ;
- Être proactif dans l'implantation de changement et de nouvelles techniques de travail ;
- Assister à divers comités propres à son Service tel des réunions de l'état-major ou de gestion interne, et représenter le Service lors d'activités externes requérant sa présence ;
- Collaborer avec l'équipe de la sécurité incendie, fournir son avis sur les sujets jugés utiles et présenter ses recommandations ;
- Présenter ses avis ou recommandations à la direction sur tout sujet de nature à améliorer la gestion du Service de la sécurité incendie ;
- Être à l'écoute des remarques, suggestions ou « bonnes idées » des employés, fournisseurs ou citoyens et en faire un suivi approprié ;
- Exécuter toute autre tâche connexe nécessaire au bon fonctionnement du Service ou celle demandée par son supérieur.

Amélioration continue

- Voir à l'optimisation des méthodes, outils et équipements de travail au sein du Service, analyser l'efficacité des processus, méthodes de travail et initier les projets qui permettent d'améliorer l'efficacité de sa division.

Cette description reflète les éléments principaux du travail accompli et ne doit pas être interprétée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir. De plus, malgré cette description, l'employé peut être appelé à effectuer toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.

EXIGENCES DE L'EMPLOI

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en sécurité incendie ou l'équivalent ;
- Détenir un certificat d'officier II ou l'équivalent selon le règlement en vigueur ;
- Détenir un certificat universitaire en gestion du personnel (un atout) ;
- Instruction II (un atout) ;
- Connaissance du logiciel ICO (un atout).

CONDITIONS D'EMPLOI

- Poste cadre permanent, selon la Politique de gestion et de rémunération des cadres de la Ville de Sorel-Tracy ;
- Est amené à travailler hors des heures de travail normales et à effectuer de la garde ;
- Horaire de travail de 42 heures semaine, pouvant être modifié avec un préavis, selon les besoins opérationnels et administratifs de la direction (Horaire 24 heures) ;

- Clause de résidence incendie : doit établir ou maintenir son lieu de résidence à Sorel-Tracy ou dans une municipalité limitrophe, selon le rayon déterminé par la Ville.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, et leur copie de diplôme **avant 15 h30 le vendredi 11 novembre 2022**, et ce, par courriel à rh@ville.sorel-tracy.qc.ca

Nous vous remercions de votre candidature, **toutefois, seules les personnes retenues seront contactées.**

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel au rh@ville.sorel-tracy.qc.ca.

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes aux personnes handicapées.

ville.sorel-tracy.qc.ca